

Aujourd'hui, mercredi 2 juillet

Un Drame rue de Menin

Une femme blessée de deux coups de revolver par son ami

Vers huit heures du soir, mardi, M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement, était informé qu'un drame venait de se dérouler rue de Menin.

La scène dramatique s'était déroulée dans une chambre de l'estaminet tenu par M. Mathon, rue de Menin, 20. Nul, à cette adresse ne connaissait les deux personnes mêlées au drame.

Le blessé déclara se nommer Julie-Claire Devolder, femme Adonis Couvoulon, âgée de 33 ans, demeurant chez sa sœur, Emma Devolder, cabaretière, rue du Haze, à Tourcoing.

Les deux personnes qui assistaient à cette tentative d'infanticide accoururent et leur intervention fut pour don de faire prendre la fuite à la mère qui portait son enfant et à son compagnon.

Leur fuite fut poursuivie par les agents du poste de police du 5<sup>e</sup> arrondissement, cependant qu'un cycliste s'était mis à la poursuite de la femme.

Elle déclara se nommer Alida Nollet, née à Bruges (Belgique) le 20 juin 1880, brosière, femme d'Edouard Claeys. Elle vit séparée de son mari depuis plus d'un an.

En arrivant à la chambre, la femme ouvrit la porte et s'effaça pour laisser passer son premier. Celui-ci pénétra donc dans la chambre et, pendant que son ancienne amie se retournait pour fermer la porte, il sortit de sa poche un revolver de calibre de sept millimètres et chargé de cinq balles.

Elle fut blessée à la nuque. Sous l'effet de la commotion et de la blessure, elle tomba sur le plancher. Samain tira un second coup de son arme et la balle, cette fois, traversa le pied gauche de la femme.

Le suicide du coupable met fin à toute action judiciaire. L'enquête de la police peut être considérée comme terminée.

La femme Couvoulon, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait quitté le domicile conjugal, rue du Pré, 25, à Pantin, le 24 avril dernier.

Un mois plus tard environ, le 29 mai, nous recevions de M. Couvoulon, une lettre datée de Pantin. Dans ce document, le Pantinois nous disait que le 1<sup>er</sup> mai, il avait adressé à M. le Procureur de la République, à Lille, une plainte, contre Emma Devolder, cabaretière, rue du Haze, 3, à Tourcoing, pour détournement de femme majeure.

Nous ignorons la suite qui a été donnée, quant à présent, par le Parquet de Lille à la plainte de l'ouvrier pantinois. Mais d'après les résultats de l'enquête de M. Guiraud, il semble résulter que le drame de la rue de Menin a eu l'inconduite pour cause initiale.

Une tentative d'infanticide QUAI DE CHERBOURG

Une femme, originaire de Bruges surprise au moment où elle veut noyer son enfant, intervention de deux passants, arrestation de la mère coupable

Vers huit heures et demie du matin, mardi, un homme et une femme, stationnant le long du canal, quai de Cherbourg. Leur attitude parut suspecte à deux femmes qui passaient non loin de là.

Il leur sembla que la femme tenait quelque chose sous son châle. Elles l'observèrent et remarquèrent soudain que la femme laissait glisser ce qu'elle dissimulait. Et elles demeurèrent un instant interdites en apercevant les jambes d'un enfant l'inconnue laissait glisser son enfant dans le but, de le faire tomber dans le canal.

Les deux femmes qui assistaient à cette tentative d'infanticide accoururent et leur intervention fut pour don de faire prendre la fuite à la mère qui portait son enfant et à son compagnon.

Leur fuite fut poursuivie par les agents du poste de police du 5<sup>e</sup> arrondissement, cependant qu'un cycliste s'était mis à la poursuite de la femme.

Elle déclara se nommer Alida Nollet, née à Bruges (Belgique) le 20 juin 1880, brosière, femme d'Edouard Claeys. Elle vit séparée de son mari depuis plus d'un an.

Elle fut blessée à la nuque. Sous l'effet de la commotion et de la blessure, elle tomba sur le plancher. Samain tira un second coup de son arme et la balle, cette fois, traversa le pied gauche de la femme.

Le suicide du coupable met fin à toute action judiciaire. L'enquête de la police peut être considérée comme terminée.

Tentative de suicide au poste de police

Dans la soirée de mardi, un peu après six heures, les agents de police Stadler et Meurisse appréhendent, rue Pierre-Motte, une jeune femme ivre qui s'était signalée dans la fête rue de Grand-Place par son attitude scandaleuse.

Mlle Tiberghien informa en toute hâte M. l'inspecteur de police Lorthioir, qui arriva en toute célérité et coupa la corde. Des soins pressés furent prodigués à la femme qui fut bientôt réanimée.

MARIAGE. — En l'église Saint-Martin, a été célébré, mardi matin, à 11 heures, le mariage de M. Julien Pollet, chimiste à Surresnes, fils des feus M. et Mme Pollet-Bernard, de Roubaix, avec Mlle Hélène Morival, fille de M. le docteur J. Morival et de Mme Morival-Vanderghote.

MARIAGE. — En l'église paroissiale, au milieu d'une assistance élégante, a été célébré, mardi matin, vers onze heures, le mariage de Mlle Louise Deffrennes, fille de M. Simon Deffrennes, industriel en cette ville, et de Mme Simon Deffrennes, épouse de M. Louis Lenglant, docteur en droit, avocat près le Tribunal de Bethune.

MARIAGE. — En l'église paroissiale, au milieu d'une assistance élégante, a été célébré, mardi matin, vers onze heures, le mariage de Mlle Louise Deffrennes, fille de M. Simon Deffrennes, industriel en cette ville, et de Mme Simon Deffrennes, épouse de M. Louis Lenglant, docteur en droit, avocat près le Tribunal de Bethune.

UNE MORT SUBITE. — Dans la nuit de lundi à mardi, M. Louis Martin, âgé de 63 ans, demeurant 22, rue de la Conférence, est décédé subitement d'une embolie au cœur.

UNE LUTTE AU COUTEAU. — Le bruit a couru dans la journée de mardi qu'une lutte au couteau se serait déroulée le nuit précédente rue de Lannoy, à Fiers-Borin. Il est vraisemblable, si ce fait est exact, que les antagonistes ont préféré rester inconnus.

UNE MORT SUBITE. — Dans la nuit de lundi à mardi, M. Louis Martin, âgé de 63 ans, demeurant 22, rue de la Conférence, est décédé subitement d'une embolie au cœur.

UNE LUTTE AU COUTEAU. — Le bruit a couru dans la journée de mardi qu'une lutte au couteau se serait déroulée le nuit précédente rue de Lannoy, à Fiers-Borin. Il est vraisemblable, si ce fait est exact, que les antagonistes ont préféré rester inconnus.

UNE MORT SUBITE. — Dans la nuit de lundi à mardi, M. Louis Martin, âgé de 63 ans, demeurant 22, rue de la Conférence, est décédé subitement d'une embolie au cœur.

UNE LUTTE AU COUTEAU. — Le bruit a couru dans la journée de mardi qu'une lutte au couteau se serait déroulée le nuit précédente rue de Lannoy, à Fiers-Borin. Il est vraisemblable, si ce fait est exact, que les antagonistes ont préféré rester inconnus.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

LA POLICE DES CABARETS. — Jules Durieux, âgé de 34 ans, dégraisseur, rue Jacquart, 86, a été l'objet d'un procès-verbal pour infraction à l'article 7 de la loi du 17 juillet 1886, sur les débits de boissons.

Le seul traitement de l'AVARIE

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

WATTRELOS

Les sont pourvus de jolis

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LES ASSISTANCES OBLIGATOIRES AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES

LA Fiancée de Lorraine

— C'est mon rêve le plus cher, Odile... — Eh bien, cet acte accompli, qu'arrivera-t-il ensuite? Vous savez bien que je ne vous aimerai jamais? Je n'avais point contre vous de haine et je vous avais, autrefois, de grand cœur et en toute franchise offert mon amour.

— Je n'ai refusé. La main que vous me tendiez, je l'ai prise... — Oui... je m'en souviens... Je ne vous aimerais jamais, et si un jour je me réveillais comtesse de Thannberg j'aurais en horreur profonde l'homme qui aura pesé sur ma volonté jusqu'à me faire commettre une pareille forfaiture... Alors, alors, monsieur, quelle sera votre vie, à tous deux, y songez-vous? Une vie qui sera comparable à l'enfer, au plus odieux des supplices, une vie qui ne pourrait se terminer que par la folie ou par la mort... une vie de remords de vous avoir cédé, d'avoir encouru la réprobation des miens, la malédiction de mon grand-père, le mépris de tout le monde?...

— Je ne peux pas! Je ne peux pas! dit-elle, le jour rauque... — Vous me haïssez donc bien? — Ah! oui, je vous haïs... Je vous haïs doublement... car c'est vous qui m'avez fait connaître la haine... — Mais, vous refusez? — Oui, j'ai refusé, Charlot lui-même ne voudrait pas de la vie... — Oh! en êtes-vous sûre? — J'en suis sûre!... — Cependant, vous l'avez vu?... Il tremble, il implore... En un mot, il a peur! Et avec un sarcasme... — C'est bien un enfant de votre pays... Les nœuds se défont, se défont... Elle eut un geste tragique, la main tendue vers l'horizon où avaient eu lieu les sanglantes journées de Bory, de Gravelotte, de Stri-Privat, de Noisseville... — Il y a cinquante mille des vôtres qui dorment là! fit-elle... En les faisant tuer par des liches, vous rabaissez singulièrement vos soldats... Un flot de sang lui montait aux pommettes... — C'est vrai, fit-il, et je vous prie de pardonner ce que j'ai dit... — Hélas! il venait d'ouvrir, dans le cœur d'Odile, une blessure cruelle. Oui, elle l'avait bien vu, Charlot avait peur! Oui, c'est ainsi qu'il traitait la mort... — Les yeux tremblants, les jambes vacillantes, si faible qu'on l'y portait... — Odioux spectacle de cet assassinat se doublant du spectacle de cette terreur!... — Je ne veux pas cela, murmura-t-elle, non, il ne faut pas que cela soit!

— Perdue, défaillante... — Me permettrait-on de voir mon frère une dernière fois avant qu'il meure? — A quoi bon? C'est une souffrance de plus, et pour lui et pour vous... — Ainsi, je ne le reverrai plus? — Puis, réfléchit que peut-être de cette entrevue, après bien des déchirements, naîtrait chez Odile une résolution nouvelle... Elle faiblirait peut-être, au dernier moment? Devant les larmes de l'enfant, devant son épouvante de mourir, Odile sentirait s'évanouir toute son énergie... — Qui sait? Vous vous conduirez à sa prison, dit-il... Vous ne pourrez y rester bien longtemps et je vous attendrai au dehors... Si Charlot veut un prétexte, demain matin, celui de Rozérieux les assistera... — Il se dirigea d'instinct vers la petite maison où était enfermé Charlot... Depuis l'heure où il avait vu Odile pour la première fois, Charlot avait subi un intermédiaire. Un major d'infanterie, gros homme bourru, l'avait fait comparaître devant lui, l'avait pressé de questions, essayant de tirer de l'enfant des renseignements sur l'état de l'armée assiégée, sur les malades, sur les vivres, sur la discipline, puis, sur les dépêches qu'il avait pu porter, les services qu'il avait pu rendre, les coups d'attaques et de coups de mains hardis qu'il avait données aux bandes de francs-tireurs qui se montraient sans cesse sur les derrières de l'armée de blocus... Mais Charlot, en face de cet officier, était redevenu maître de lui. L'âme héroïque de

l'enfant dompta les nerfs révoltés par la peur de la mort. Il ne répondit pas, ou il ne répondit que ce qu'il voulait. Sans bravade, avec la conscience d'avoir fait son devoir, plus même que son devoir, il refusa simplement de renseigner le major. Il la connaissait bien, cette armée, pourtant! Que de fois il avait assisté à des scènes de découragement, même de désespoir! Il aurait pu dire que deux semaines plus tôt, le chef pouvait tout lui demander, à cette armée, même l'impossible, mais que désormais elle était réduite, condamnée à l'inaction... Il aurait pu dire que les hommes et les officiers étaient devenus trop faibles pour se battre. Beaucoup mouraient du typhus. Les autres étaient malades. Il aurait pu dire que, depuis un effort de tenter la percée, c'était été folie et désastre, puisque les batteries n'avaient plus de chevaux pour conduire leurs pièces et leurs caissons, que les officiers avaient envoyé leurs montures aux abattoirs pour être distribuées aux troupes et mangées, et que la cavalerie n'existait plus... — L'enfant avait peur, mais ce n'était pas un lâche... Il préféra se taire... — Alors, au bout de deux heures de cette torture inutile, on le reconduisit dans sa prison. Il entendit la porte se fermer. Il vit, devant la fenêtre, passer et repasser la raide et automatique silhouette du major. Il se retourna dans sa solitude, au spectre de la mort qui l'attendait si Odile écoutait à la serrure, et, seul, il retomba dans ses épouvantes et ses affres. L'âme héroïque de nouveau, était vaincue; il tremblait, blême.